

A la recherche d'avancées significatives!

L'équité : point de convergence ou de divergence ?

Après un premier échange de vues lors de l'atelier sur la vision partagée (voir Echos de Poznan N° 1), les discussions sont passées à un niveau supérieur dans le cadre du groupe de contact. Les Parties ont donc exprimé leurs positions de façon plus "officielle" sur le sujet, mais sans apporter d'éléments très nouveaux.

En écoutant les négociateurs, on pourrait penser qu'il existe un accord général sur les principes devant être au cœur de la vision partagée, notamment les principes de responsabilités communes et différenciées (principe de la Convention) et d'équité. Cependant, derrière ces principes se cachent des lectures bien différentes.

Pour les pays en développement, notamment la Chine et l'Inde, les pays développés sont les premiers responsables; en conséquence ce sont ces pays qui doivent contribuer à la réduction des émissions. Ici, l'équité est basée essentiellement sur le critère de niveau d'émission par habitant.

Les pays développés, quant à eux, sont dans l'ensemble conscients du leadership dont ils doivent faire preuve en termes de réduction des émissions. Néanmoins, ils considèrent que la participation active des pays en développement est indispensable. La participation de chaque pays à la réduction des émissions, doit se baser

sur ses responsabilités et sa capacité à agir. L'équité a donc ici un tout autre sens.

Tout l'enjeu des débats repose ainsi sur la définition de critères qui permettent un rapprochement de la vision sur l'équité des pays en développement et celle des pays développés.

Adaptation : répondre concrètement aux besoins présents et futurs

Afin de répondre aux besoins urgents face au changement climatique des pays en développement, en particulier les PMA et les petits Etats insulaires, deux fonds ont été actés en 2001 dans le cadre de la Convention et du Protocole : le Fonds pour les PMA alimenté par des contributions volontaires et le Fonds pour l'adaptation alimenté par des revenus issus du mécanisme de développement propre (MDP).

Or, force est de constater que peu d'actions sur l'adaptation ont été financées jusqu'à présent. Il existe donc une forte attente de ces pays pour qu'à Poznan des progrès soient réalisés permettant la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes en 2009.

La nécessité d'actions concrètes d'ici 2013

Le Fonds PMA a été mis en place pour financer la préparation et la mise en œuvre de Programmes d'action nationaux sur l'adaptation (PANA) dans les PMA. En décembre 2008, sur les 38 PANA élaborés, seulement un a été mis en œuvre (Bouthan). Selon les PMA, la cause en revient à la lourdeur des procédures d'examen des dossiers de financement.

Le Fonds pour l'adaptation n'est quant à lui pas totalement opérationnel. Si la Conférence de Bali a permis de définir les mécanismes de gouvernance du fonds, plusieurs questions juridiques et procédurales devaient encore être examinées pour rendre le rendre complètement opérationnel. Certaines d'entre elles ont été réglées au cours de l'année par le Conseil du Fonds mis en place à Bali, toutefois quelques points sont toujours en suspens. C'est le cas notamment de la définition des modalités pratiques pour l'accès direct aux financements et des critères d'éligibilité.

En vertu de la décision de Bali, les pays doivent bénéficier d'un accès direct aux ressources sans passer par des agences de mise en œuvre intermédiaires. Il s'agit de sortir du schéma "FEM", dans lequel interviennent une dizaine d'agences de mise en œuvre¹, ce qui restreint l'accès aux financements. Le Conseil du Fonds est également responsable de la gestion des projets ou des programmes (allocation des financements, suivi, etc.). Cependant il ne dispose pas du statut juridique adéquat pour pouvoir contractualiser avec des porteurs de projets / programmes.

Deux options sont actuellement discutées:

- i. Soit la Conférence des Parties accorde un statut juridique au Conseil (personnalité ou capacité juridique), afin qu'il puisse contractualiser directement avec les porteurs de projets / programmes (position des pays en développement),

¹ Programme des nations unies pour le développement, programme des nations unies pour l'environnement, Banque mondiale, etc.

- ii. Soit le Conseil accrédite des entités nationales, sur la base de critères définis à l'avance (dont le respect des normes fiduciaires internationales) et qui seraient créées pour gérer les projets/ programmes dans les pays (position de l'Union européenne).

Plusieurs consultations informelles ont eu lieu à Poznan pour trouver un compromis sur ce point. Un tel compromis est indispensable afin de pouvoir traiter au plus vite des critères d'éligibilité, dernier maillon manquant pour permettre l'opérationnalisation du Fonds en 2009.

En outre, la mise en place de projets/ programmes en 2009 serait propice à l'instauration d'un climat de confiance dans le cadre des discussions sur l'accord sur le climat après 2012. Dans ces négociations les pays en développement souhaitent, en effet, un traitement égal entre l'atténuation et l'adaptation.

Quid de l'adaptation après 2012 ?

Les Parties se sont réunies à deux reprises (groupe de contact) afin d'identifier des points de convergence sur un texte "d'assemblage" proposé par le Président du groupe de travail sur l'action concertée de long terme (GT-ACL).

A l'issue des discussions, un consensus a émergé sur un grand nombre de points concernant les besoins et les mesures prioritaires (systèmes d'alerte précoces, cartographie de la vulnérabilité, échange d'informations, centre régionaux d'excellence, renforcement de capacités, etc.), ou encore sur les synergies à assurer avec d'autres processus tels que la gestion des risques ou la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles.

Par contre, certaines questions qui "fâchent" ont été quelque peu éludées, notamment concernant les sources de financement nouvelles et additionnelles nécessaires, l'identification des pays bénéficiaires prioritaires ou encore la mise en place de mécanismes d'assurance.

Technologie et financement: comment combler le fossé ?

Depuis la dernière réunion du GT-ACL à Accra (août 2008), les piliers "transfert de technologies" et "financement" du Plan d'action de Bali sont examinés de façon conjointe. Le groupe des 77 et de la Chine attend beaucoup des engagements des pays développés sur ces deux sujets. En d'autres termes, les avancées qui pourront être réalisées vont conditionner en grande partie le niveau d'ambition des pays en développement concernant la vision partagée ou leurs actions en matière d'atténuation.

Or, les discussions qui ont eu lieu sur ces deux piliers (groupe de contact) n'ont pas permis d'identifier les points de convergence espérés entre les pays en développement et les pays développés.

Le G77/Chine n'a ainsi pas eu de réponse précise et structurée de la part des pays développés à sa proposition sur la mise en place d'un mécanisme amélioré pour le transfert de technologies.

Sur ces questions des divergences subsistent sur deux points majeurs :

- *D'une part les mécanismes institutionnels devant régir le transfert de technologies*

D'un côté le G77/Chine propose de créer de nouveaux organes subsidiaires ainsi qu'un Fonds multilatéral sur les technologies. De l'autre côté, les pays développés souhaitent se baser sur les mécanismes existants de la Convention et les renforcer, dans un souci d'efficacité.

- *D'autre part, les droits de propriété intellectuelle (DPI) sur les technologies propres*

Pour le G77/Chine, les DPI constituent une barrière au transfert des technologies avancées. Ils souhaitent un allègement du régime de propriété intellectuelle pour ces technologies.

L'arrivée très attendue des ministres

A deux jours de la clôture de la Conférence, les avancées sont encore bien minces au regard des enjeux d'une amélioration de la Convention et du Protocole et de la négociation du futur accord sur le climat.

Les regards sont maintenant tournés vers le segment ministériel de haut niveau prévu les 11 et 12 décembre. Des signaux positifs sont attendus de la part des ministres, en particulier sur le thème de la vision partagée qui doit faire l'objet d'une table ronde informelle. Espérons que ces attentes ne seront pas déçues !

A Poznan,

Anne Chetaille

Email: chetaille@gret.org

Tél.: +48 785 257 514